

Date de dépôt : 29 avril 2013

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le rapport d'activité de la préposée à la protection des données et à la transparence pour l'année 2011

Rapport de M. Jacques Jeannerat

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances s'est réunie le 17 avril 2003, sous la présidence de M^{me} Anne Emery-Torracinta pour étudier le « Rapport d'activité de la préposée à la protection des données et à la transparence pour l'année 2011 ». Le PV a été tenu par M^{me} Marianne Cherbuliez ; merci à elle pour son travail. Ont assisté à la séance : M^{me} Coralie Apffel Mampaey, directrice des finances et de la comptabilité, département des finances, et M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique, Secrétariat général du Grand Conseil.

Majorité perplexé

Les discussions lors de la séance du 17 avril de la Commission des finances ont essentiellement porté sur les conflits qui existent entre la préposée à la protection des données et à la transparence (PPDT) et le Conseil d'Etat, Chancellerie incluse, d'une part, et la PPDT et la Commission des finances du Grand Conseil, d'autre part.

Si le travail de la PPDT, en tant que tel, ne semble pas poser pas de problème, l'introduction du rapport peut laisser songeur. Une majorité de la commission – certes faible, mais une majorité tout de même – s'est dite perplexé par rapport à ce rapport ; en effet, au début de celui-ci, la PPDT parlent des événements qui l'ont opposé au Grand Conseil, notamment les péripéties budgétaires.

Pas de jugements de valeur dans un tel rapport

Il est notamment relevé un passage, en page 5 du rapport : « A l'évidence, le sens du service public n'anime pas assez les députés ». Pour une majorité de la commission, ce genre de commentaires pose problème. Les jugements de valeur n'ont pas leur place dans un tel rapport, a même affirmé un député (S). Le rapport doit être factuel et non instruire le litige.

Un député (L) affirme, lui, que le rapport n'a pas à contenir des pamphlets politiques. Le rapport doit être objectif ; or, comme tel n'est pas le cas, il refusera la prise d'acte de ce rapport.

La Présidente met ce RD aux voix.

Les commissaires refusent de prendre acte du RD 919 par :

Pour :	4 (1 S, 3 Ve)
Contre :	4 (1 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)
Abstentions :	5 (1 S, 1 PDC, 1 R, 2 L)

Ainsi donc, Mesdames et Messieurs les députés, une majorité de la Commission des finances, pour les raisons expliquées ci-dessus, vous invite à refuser la prise d'acte de ce RD et à le renvoyer à ses auteurs.

Cat. II